

CONDITIONS PARTICULIERES

LOCATION DE GROUPES ELECTROGENES

Conditions venant en additif des CGL Locanco

I. GESTION DU CARBURANT (Gazole Non Routier) : À PRÉCISER À LA COMMANDE

Nous proposons :

- Soit l'approvisionnement sur site d'utilisation assuré par LOCANCO

Le GNR approvisionné sur site les jours ouvrés, consommé sur site et/ou manquant au retour des matériels dans nos ateliers sera facturé 1,25 €HT/litre. Tout changement dans la durée journalière d'utilisation des matériels en place devra impérativement nous être signalé sans délai afin d'adapter le cadencement des approvisionnements.

- Soit l'approvisionnement sur site assuré par le Client

Dans ce cas, il vous sera demandé de nous fournir un justificatif attestant de l'utilisation exclusive de GNR. Le carburant manquant au retour des matériels dans nos ateliers sera facturé 1,35 €HT/litre. Pour être en conformité avec la législation, sans ce document, nous serons dans l'obligation de vidanger et de nettoyer le(s) réservoir(s), ou le(s) GRV, de faire détruire le produit et de le remplacer par du GNR.

Ces prestations seront alors facturées comme suit :

- Réservoirs internes groupes électrogènes : forfait de 300,00 €HT + plein suivant tarif ci-dessus
- GRV 1000 litres : forfait de 1000 €HT + plein suivant tarif ci-dessus
- GRV 3000 litres : forfait de 1500 €HT + plein suivant tarif ci-dessus

Le prix du litre de GNR est un prix de base à la date de l'établissement de la présente proposition. Ce prix est sujet aux fluctuations du cours au jour des opérations de remplissage.

Le GNR est une marchandise dangereuse dont le transport par route est soumis à l'ADR et à l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »). De ce fait, pour le retour des matériels, le Client est expéditeur de marchandises dangereuses.

Selon la réglementation, le GNR est un produit à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tous autres usages non spécialement autorisés.

II. ENTRETIEN DES GROUPES ÉLECTROGÈNES

Les prix de location ne comprennent pas l'entretien des groupes électrogènes : pièces, main d'œuvre, consommables et leur retraitement hors temps de déplacement du technicien sur site.

Sauf accord écrit, l'entretien des groupes électrogènes est assuré par LOCANCO ou par une entreprise mandatée par LOCANCO, en jours ouvrés, toutes les 300 heures de fonctionnement. Cette opération nécessite l'arrêt complet du groupe électrogène pendant au moins 2 heures par machine.

III. SÉCURISATION DE LA SOLUTION

Dans l'hypothèse où l'arrêt du ou des groupes électrogènes aurait des conséquences sur la production ou le fonctionnement du site ou de l'équipement alimenté, nous vous préconisons la mise en place d'une installation sécurisée au moyen de groupe(s) électrogène(s) associé(s) à toutes autres technologies adaptées. Cette installation peut vous être proposée à votre demande. En l'absence d'une telle demande, LOCANCO ne pourra être tenue responsable des dommages et des pertes de production causés.

Dans le cas où le client ne retiendrait pas la solution de sécurisation proposée dans le paragraphe 1 « Prestations » des présentes conditions particulières, LOCANCO ne pourra être tenue responsable des dommages et des pertes de production causés.

IV. ASSISTANCE TECHNIQUE TÉLÉPHONIQUE

- o Hotline technique heures et jours ouvrés
- o Hotline technique 7j/7 24h/24, sous réserve de souscription à l'option.

V. DÉLAI D'EXÉCUTION

5 jours ouvrés à réception de commande, sous réserve de disponibilité des matériels sur notre parc lors de la réception de votre ordre.

VI. DURÉE DE LOCATION

Un minimum de facturation de 1 mois sera appliqué pour les locations de courte durée.

Les prix sont calculés pour la durée de location de 5 mois calendaires. En cas de retour anticipé, il sera procédé à une révision de prix en fonction de la durée effective de la location.

La location débute à la livraison du matériel et s'achève le jour de son enlèvement.

Sauf nouvelle commande ou durée expressément acceptée par LOCANCO, en cas de non-restitution du matériel à la date prévue, le contrat se poursuit par tacite reconduction et devient un contrat à durée indéterminée en conservant les conditions particulières définies initialement.

Toute modification de la durée de location devra être notifiée par écrit (courriel, télécopie, etc.) au moins 2 jours ouvrés avant la date de fin de location prévue.

VII. DÉGRADATION ET PROPRETÉ DES MATÉRIELS

A la restitution, en cas de dégradations des matériels nécessitant leur remise en état, LOCANCO facturera un diagnostic d'un montant minimum de 134,00 €HT auquel s'ajoutera l'intégralité des coûts de réparation.

De manière spécifique, la remise en état des décorations des matériels loués sera facturée comme suit :

- tout matériel en conteneur : forfait de 1000,00 €HT/matériel
- tout matériel sur skid : forfait de 750,00 €HT/matériel
- tout autre matériel décoré : forfait de 500,00 €HT/matériel

Le matériel en location doit être rendu propre. À la restitution, lorsque la propreté des matériels impose une opération de nettoyage, LOCANCO facturera le temps passé par son personnel sur la base de 67,00 €HT/heure.

VIII. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le groupe électrogène sera placé sur un sol horizontal et stabilisé.

Prestations sous la responsabilité du Client et non incluses dans les prestations de LOCANCO :

Le raccordement sur l'installation du client des câbles électriques qui proviennent des matériels de LOCANCO. Celui-ci devra être réalisé dans le respect des règles de consignation par une personne dûment habilitée, et ayant l'agrément du client ou de l'entreprise utilisatrice.

Le débranchement éventuel des batteries de condensateurs.

L'aménagement de l'accès au site pour un camion-grue, plateau, semi-remorque ou notre véhicule de livraison.

Les structures pour le franchissement des câbles par des véhicules de tout type, y compris la signalisation de sécurité correspondante.

L'approvisionnement en GNR traité grand froid (sauf si inclus expressément dans notre proposition).

Les contrôles visuels quotidiens de bon fonctionnement (niveaux par exemple).

La validation de l'installation par un organisme de contrôle ainsi que les frais correspondants.

Les essais hebdomadaires de fonctionnement en cas de matériel en secours.

Le balisage de l'installation du chantier.

L'obtention des autorisations de stationnement ou d'occupation du Domaine Public.

Les interventions non-prévues dans le paragraphe1 des présentes conditions particulières ; le cas échéant, elles seront facturées :

- les jours ouvrés entre 8h00 et 18h00 ☐ 67 €HT/heure ;
- les jours ouvrés entre 6h00 et 8H00 et 18h00 et 22H00 ☐ 101 €HT/heure ;
- les nuits, samedis, dimanches et jours fériés ☐ 134 €HT/heure.

Si la renonciation à recours n'est pas-souscrite par le client, la couverture des matériels loués contre les dommages, bris, incendies et vols.

Conformément à la réglementation, le calage et l'arrimage des chargements supérieurs à 3T5, sont sous la responsabilité de l'expéditeur.

IX. RENONCIATION À RECOURS (Cf. article 10 de nos Conditions Générales)

Dans le cas où le client aurait souscrit une assurance couvrant le matériel pris en location, celui-ci devra transmettre à LOCANCO une copie de sa police d'assurance jointe sa commande. Si ce document n'était pas transmis avant la livraison des matériels, la renonciation à recours sera, de fait, facturée. En outre, dans le cas où les conditions de franchise et/ou d'indemnisation de cette police s'avèreraient inférieures à celle détaillée dans le paragraphe suivant, le client prendra à sa charge la différence et à indemniser LOCANCO directement.

Dans le cas où le client accepterait la couverture proposée par LOCANCO, le Client prendra à sa charge une franchise de 10% de la valeur à neuf du matériel (prix catalogue).

Sont exclus de cette couverture :

- Les câbles électriques et autres accessoires des matériels loués.
- Les conséquences des réparations de fortunes ou de la suppression volontaire des dispositifs de sécurité.
- Les frais de réparation dus à une utilisation du matériel dans des conditions anormales et/ou non-prévues dans les présentes conditions particulières.

X. FACTURATION ET DÉLAIS DE RÉGLEMENT

Le règlement des factures est exigible aux conditions suivantes :

A Définir

Le Client qui exige pour son contrôle interne une référence de commande doit nous le transmettre avant la réalisation de notre prestation ou la livraison du matériel.

Le Client qui impose un bon de commande mensuel pour les opérations de longue durée s'engage à communiquer les références de chaque bon de commande au plus tard 3 jours ouvrés avant la fin du mois écoulé ou de la fin des opérations.

Dans le cas où les factures doivent être expédiées à une adresse différente de celle figurant dans son bon de commande, le Client s'engage à nous la communiquer avec la commande.

XI. ACCEPTATION DU CONTRAT

La commande du Client, ou la signature du présent contrat, concrétise la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de location de matériel et de prestations associées et établit un lien contractuel avec LOCANCO.